

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 15 AVRIL 1899.

No. 217

SOMMAIRE :

La Politique au Canada, *Vieux-Rouge* —
L'incident de Joliette, *Lex - Opera*
Français, *Carlos* — Fantaisies de
Cour d'Assise, *Fantasia* — Antisepsie
perruquière, *Ryp* — Frères des éco-
les chrétiennes, *Jean de Bonnefon* —
Le livre de M. Demolins, *Edmond*
Demolins — La mèche blanche, *Au-*
bray-Veran.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

La Politique au Canada

Se fait-on bien une idée de ce que c'est que la politique dans notre pays ?

Il y a des gens qui ont cru, et qui sont encore sous l'impression que le pays était conduit de la même manière qu'à l'époque des grandes luttes constitutionnelles où sir Hypolite Lafontaine, Baldwin, Papineau, les premiers Dorion, sir George-Etienne Cartier, et d'autres moins connus, mais peut-être aussi méritoires, bataillaient pour conserver aux Canadiens-français les droits reconnus par l'Angleterre au lendemain de l'exécution des patriotes qui avaient osé se rebeller contre la bureaucratie qui leur imposait toutes les charges sans leur reconnaître une seule prérogative.

La tyrannie exercée contre notre peuple était devenue trop accentuée, et lorsque les hommes dont nous avons mentionné les noms s'élevèrent contre l'état de choses existant alors, les pactes de famille furent rompus, et il se produisit des remaniements

considérables dans le personnel administratif du pays.

Les hommes politiques d'alors n'accordaient les places du gouvernement qu'aux plus méritants, et le mot *boodlage* n'était pas encore connu dans le vocabulaire du pays.

Vers 1870, trois ans après la sanction de l'acte qui réunissait toutes les provinces du Canada sous un même drapeau, la corruption électorale était élevée à la hauteur d'une institution nationale, sous le régime conservateur de sir John Macdonald, et le népotisme fut remis en honneur.

Après la chute de sir John, sous le gouvernement libéral Mackenzie, les traditions conservatrices se continuèrent, tout en augmentant d'intensité.

Tout naturellement encore, les gouvernements — conservateurs et libéraux — qui se succédèrent à Ottawa et à Québec, suivirent les traces de leurs prédécesseurs et s'empressèrent de ne rien changer au *statu quo* qui avait si bien servi les intérêts des gouvernements antérieurs.

Les vrais libéraux, en 1896, lorsque se présentèrent les élections générales, crurent que l'avènement de l'hon. M. Laurier au pouvoir mettrait fin au népotisme.

Un grand nombre de conservateurs, qui n'avaient rien à espérer du nouveau régime, eurent la même pensée, et votèrent pour le nouveau chef avec un enthousiasme qui détermina une victoire éclatante pour le chef libéral.

Ils ne tardèrent pas, cependant, à s'apercevoir qu'ils avaient commis une grave erreur, et que plus ça change dans les gouvernements, plus c'est la même chose.

De plus, ils n'avaient pas compté sur une complication survenue après l'élection, et à laquelle ils n'avaient pas songé : l'influence que le jupon peut exercer sur les des-

tinées politiques d'un gouvernement dont le seul souci est la répartition du patronage entre ses amis.

Et voilà comment il se fait que, depuis trente ans, les Canadiens-français, tous tant qu'ils sont, font de la politique, bataillent dans les clubs, s'injurient sur les hustings, se vilipendent dans les journaux dans le but unique de donner de grosses places et de plantureuses sinécures aux membres valides et invalides d'une cinquantaine de familles bleues ou rouges qui ont fini par croire que la chose publique était leur absolue propriété.

Nous ne nommerons personne, mais tous ceux qui sont un peu au courant savent que ces avancés sont exacts, et déplorent, comme nous, que la politique canadienne n'ait pas un but plus élevé et ne serve que de marchepied aux intrigants qui n'ont qu'un talent unique :

Celui de faire croire aux badauds qui font la courte échelle pour les hisser sur le pavois qu'ils sont de grands hommes.

VIEUX-ROUGE

L'INCIDENT DE JOLIETTE

Un incident bien regrettable vient de se produire dans une des maisons d'éducation de la province, celle où l'abbé Billaigé, aujourd'hui curé de Saint-Hobert, était autrefois professeur.

Lundi dernier, la *Minerve* publiait un entrefilet annonçant que vingt-sept élèves de Belles-Lettres avaient été chassés du collège de Joliette, et leur expulsion était motivée par le fait qu'ils avaient refusé d'obéir à l'injonction d'un professeur qui leur avait commandé d'enlever une énorme quantité de neige qui couvrait une partie de la cour de récréation, on a dit 27 pieds.

Le soir même, la *Presse* donnait un rapport très détaillé relatant tout simplement les faits.

Dans le cours de la semaine, deux lettres écrites par des prêtres de l'institution étaient publiées dans la presse quotidienne, mais sans commentaires.

Le REVEIL n'a pas l'intention de donner tort ou raison à l'une ou à l'autre des parties, avant que la part de responsabilité de chacune soit déterminée, ce qui ne peut être fait qu'au moyen de poursuites intentées de part et d'autre.

Pour le moment, ce qui est le plus clair, c'est qu'il y a des dommages très sérieux causés au collège et aux élèves.

Prenons d'abord le collège. †

Il est évident que les jeunes gens, déjà fort avancés dans leurs études, se voyant forcés de se transporter dans une autre maison, presque à la fin d'une année scolaire, ne manqueront pas, à l'occasion, de débiner leur *alma mater* et les messieurs-prêtres qui la dirigent parce que, à tort ou à raison, ils ne seront pas animés des meilleurs sentiments envers leurs ex-professeurs.

Résultat net pour le collège : la perte de plusieurs élèves.

Du côté des jeunes gens, le dommage, quoique réparable à prix d'argent, n'en est pas moins réel.

Plusieurs des élèves, parmi les vingt-sept évincés, devaient n'avoir pas assez de monnaie pour se procurer un gîte ou se faire conduire chez leurs parents ; il leur est impossible de se faire admettre immédiatement dans un autre collège, et c'est une année de perdue ; s'ils sont admis, ce sont encore des frais considérables à encourir, sans compter qu'ils n'entrent pas dans la nouvelle maison dans des conditions normales. Et il y a une foule d'autres

considérations qu'il seroit oiseux d'énumérer ici.

La question qu'il importe au public de connaître est celle-ci :

Sur qui retombe la responsabilité des dommages causés par la conduite des autorités ou celle des élèves ?

Si notre mémoire ne nous fait pas défaut, nous croyons qu'une cause à peu près identique a été plaidée il y a quelques années et que la jurisprudence est fixée à cet égard.

Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de faire les démarches nécessaires pour nous procurer les pièces justificatives, mais elles nous ont été promises pour la semaine prochaine, et alors nous pourrions donner des extraits du jugement rendu dans la cause que nous allons raconter de mémoire, au meilleur de notre connaissance.

Après l'incendie du collège de Terrebonne, les citoyens de la localité se trouvèrent forcément privés des moyens d'éducation qu'ils avaient eus à leurs portes durant plusieurs années jusqu'au jour où ils conclurent des arrangements avec une communauté quelconque dont le nom nous échappe pour le moment. Ces religieux établirent à Terrebonne une succursale de leur maison, et donnèrent, à prix d'argent, l'éducation qu'ils avaient reçue.

Un jour, plusieurs élèves, accompagnés de deux ou trois professeurs, se rendirent dans une petite île sise en face de Terrebonne, avec l'intention d'y prendre quelques arbustes et de les transplanter dans la cour du collège. Au retour, une des chaloupes fut emportée jusqu'à la chaussée, et chavira, lançant ses malheureux occupants dans un rapide où un nommé Courtemanche, l'un des élèves, se noya, malgré le dévouement de l'un des professeurs qui,

par trois fois, se jeta à l'eau pour essayer de le sauver.

Le père de la victime, un citoyen des Etats Unis, intenta un procès à la corporation religieuse, perdit en première instance, et sur appel obtint \$500 de dommages-intérêts et tous les frais de l'action telle qu'intentée, soit : à peu près \$4 000.

Nous croyons ces faits absolument exacts, mais, pour plus de sûreté, nous publierons, aussitôt que nous aurons le dossier, les motifs du jugement de la Cour d'Appel, au nombre desquels se trouve celui-ci :

"Et même si Courtemanche était allé volontairement faire le travail qu'on lui demandait, la corporation religieuse n'en est pas moins responsable."

Dans les circonstances, bien qu'il n'y ait pas eu mort d'homme, on décidera peut-être que les responsabilités sont identiques.

LEX.

OPERA FRANCAIS

Si nous avions un conseil à donner aux autorités religieuses en matières de théâtre, nous ne serions nullement embarrassés. Nous dirions tout simplement ceci à Monseigneur :

Donnez-vous donc la peine de vous rendre au théâtre un soir où l'on jouera *The French Maid*, et vous trouverez là une excellente occasion de mettre vos ouailles en garde contre des représentations malsaines qui offensent tout à la fois et la morale et le bon goût.

Il nous semble qu'il y a un abîme entre les insanités qu'on débite dans cette comédie et les perles fines que l'on découvre dans des partitions comme celles de *Boca-*

ce, Gilette de Narbonne ou *Les Mousquetaires au Couvent*.

Cependant, celle-là est admise, tandis que celles-ci sont bannies.

Quant au répertoire donné par la troupe qui est en ce moment à Montréal, ce serait très curieux de voir le rabin, pour les raisons invoquées par Monseigneur afin de prohiber la représentation des *Huguenots*, refuser à ses paroissiens la permission d'aller entendre la *Juive*, tandis que le pasteur protestant pourrait, en vertu du même prétexte, interdire *Miss Hellyett*.

Orate, fratres !

CARLOS.

Fantaisies de Cour d'Assises

L'affaire Dickson se plaide à Québec.

On sait qu'il s'agit d'un de ces vauriens, pillier du *Brass Castle* qui avait extorqué au Deau Norman une forte somme et la consommait en folles orgies au cours desquelles fut assassiné un pauvre spectateur d'une dispute d'amoureux.

Les journaux de Québec qui nous renseignent sur les incidents des assises sont d'une fantaisie macabre.

Prenez le *Soleil* : à tout seigneur, tout honneur :

En attendant l'ouverture de la Cour, Dickson, qui est dans la boîte avec constables à ses côtés reste les coudes appuyés sur ses genoux et la tête dans ses mains *Mais cette attitude ne paraît pas lui être imposée par l'affaissement*. Par moments, il lève la tête pour jeter un coup d'œil sur l'assistance et même sur le reporter qui, du haut de la galerie où il est perché, essaie de rendre la scène qu'il a sous les yeux. Et l'on voit à la sérénité de son front, au calme de sa figure qu'il ne réalise pas toute la gravité de l'accusation portée contre lui. *Il tient un mouchoir à la main et, de temps à autre, quand il y pense, il fait mine d'essuyer une larme absente. Mais il joue mal la comédie.*

De toutes les bouches, on entend des exclamations d'étonnement à la vue de cet adolescent qui a plutôt l'air d'un enfant, et qui est accusé

de meurtre au premier degré. On se fait difficilement à la pensée qu'il ait pu faire usage d'arme à feu avec l'intention de tuer. L'esprit se refusera toujours à allier le crime à l'enfance, de qui l'on attend plutôt *la candeur et l'innocence.*

Dickson est vêtu de noir et cravaté de blanc. Il est soigneusement peigné.

Son œil clair et vif prouve l'intelligence. Sa figure placide n'est certainement pas celle d'un criminel. *En somme, elle inspire plutôt de la répulsion.*

Voilà bien le criminel éminemment sympathique,

Soigneusement peigné, vêtu de noir et cravaté de blanc !

C'est l'essentiel, n'est-ce pas ?

Ces dames du *Brass Castle* doivent être satisfaites.

Et Dickson aussi, car il a une bonne presse.

L'Événement est non moins fantaisiste :

M. Ludovic Brunet, greffier de la paix, produit ensuite les pièces à conviction qui lui ont été remises par le détective Fleury, à l'enquête, en cour de police. *Ces pièces sont deux revolvers et cinq balles.*

Ces pièces sont deux revolvers et cinq balles !!!

Mais cymbales, c'est un instrument de musique, ce n'est pas une pièce à conviction.

A ce moment le prisonnier relève la tête, s'appuie plus fortement sur le bord du banc et essaie de revoir les armes, *dont l'une a commis le crime.*

Nous avons toujours cru que c'était Dickson qui avait commis le crime : il paraît que c'est l'arme.

Qu'on punisse l'arme.

M. P. Horan, de la cour de police, a eu la garde des pièces à conviction et les a *gardées fidèlement.*

La fidélité de ce vieux serviteur en face de ces cinq balles à conviction nous touche profondément.

M. le coroner Belleau est le premier témoin

entendu. Il dit que c'est lui qui a tenu l'enquête sur le cadavre de George Pepin. Il produit la balle retirée de la blessure et le morceau d'étoffe *que le projectile a traversé.*

Le morceau d'étoffe que le projectile a traversé doit être rudement loin d'ici, probablement enterré avec le pauvre Pepin. Ne trouvez-vous pas une certaine analogie entre cette production d'un trou de balle et la fameuse méthode de confectionner des canons en prenant un trou et mettant du bronze autour ?

Ici, M. Belleau produit un trou avec de l'étoffe autour.

Le *Soleil* reprend le lendemain :

Dickson et O'Brien, les deux compagnons de plaisir, aujourd'hui prisonniers sous le poids d'accusations des plus graves, sont arrivés à 9 h. 40 ce matin, dans la même voiture. Je les ai vus passer rue St Louis. Ils devisaient joyeusement et riaient même à gorge déployée. *C'est la nature qui reprend le dessus.*

Excellente nature !

Si quelquefois un nuage d'inquiétude passe sur leur front, il se dissipe aussitôt, à la première parole, au premier geste qui les amuse. *L'inquiétude a peu de prise sur un esprit de seize ans.*

Délicieuse jeunesse !

Dans la boîte des accusés même, avant l'ouverture de la cour, ils échangent quelques joyeuses réparties et clignent de l'œil en s'indiquant mutuellement *les personnes de leur connaissance.*

Charmantes personnes !

O'Brien est un gaillard bien campé, à la démarche fière ; *il est fort joli garçon.* Il n'a pas du tout *l'allure d'un criminel de bas étage.*

Délirante aristocratie ! Joli garçon ! Comme tout s'explique !

Il paraît n'avoir absolument aucune inquiétude sur l'issue du procès que lui intente *dans justice.*

Noble dame !

Ce que c'est que d'être favori du beau sexe.

L'Événement n'est pas moins pathétique.

Le prisonnier, dit-il, paraît tout à fait indifférent. Par moment, il rencontre un visage ami et aussitôt l'on voit un sourire errer sur ses lèvres. Le prisonnier est plus courageux qu'hier ; ce matin il se tient droit à sa place, les deux mains passées dans ses bretelles à la hauteur des épaules. Il semble aussi à l'aise que s'il *écoutait un discours politique*.

Aussi à l'aise que s'il écoutait un discours politique !!!

Quelle cruelle ironie !

Et le départ de O'Brien d'après *l'Événement* :

L'on met alors les menottes aux poignets du prisonnier, et les gardes le conduisent immédiatement à la prison.

Zuzes un peu s'ils lui avaient mis les menottes aux pieds !

FANTASIA.

Antisepsie perruquiere

Voici un article que nous découpons dans un journal de Paris, et qui a trait à un arrêté du Conseil Provincial d'Hygiène de Québec. Nous le reproduisons avec plaisir.

Les hygiénistes s'occupent de nous sauver la tête. Non que nous soyons menacés en bloc d'une condamnation à mort. Il ne s'agit pas de nous arracher au bourreau, mais au coiffeur.

Chez nous, c'est aux frictions d'alcool et de pétrole qu'on s'en prend, non seulement à cause de l'irritation et même de la desquamation accentuée que peuvent produire ces frictions, surtout celles au pétrole, mais, principalement, à cause des risques d'incendie résultant de l'emploi de substances aussi inflammables. Quelques chevelures de dames ont pris feu et le ministre de l'intérieur vient, sur la foi d'un rapport de M. le professeur Bourgoïn, de lancer une circulaire à ce sujet.

Au Canada, le conseil d'hygiène de la province de Québec est allé plus loin encore.

Considérant " que les mains et les instruments des barbiers sont capables de propager quantité de maladies cutanées et du cuir chevelu ", le conseil a pris, à l'usage de ces artistes capillaires, un arrêté qui est un véritable code de l'antisepsie perruquiere.

L'article premier vise les foyers de contagion, c'est-à-dire les clients malades :

Engager les clients à posséder chacun leur *matériel particulier* et l'exiger des clients que l'on sait malades. Il vaut mieux, dans l'intérêt même du coiffeur, aller au domicile des malades.

Il va sans dire que les clients sains, engagés à posséder leur matériel, feront prudemment de l'apporter à chaque séance et de le ramener, le coiffeur pouvant être tenté de s'en servir sur d'autres, pour économiser ses outils.

L'article 2 a trait à la désinfection préalable des instruments, rasoirs, peignes et tondeuses, " qui seront de préférence en aluminium ou plaqués de nickel ", les procédés de désinfection pouvant endommager l'écaïlle, le celluloid, la corne, etc.

Les plonger immédiatement après s'en être servi, dans un vase en tôle galvanisée contenant, ou une solution de carbonate de soude (1 pour 100) qui n'altère en rien le fil des rasoirs, ou de l'eau savonneuse (celle-ci préserve de la rouille les instruments en acier, pourvu qu'ils soient complètement recouverts par l'eau).

La solution de carbonate de soude ou l'eau savonneuse, suivant le cas, sera portée à l'ébullition pendant quinze minutes, au moyen d'un bec de gaz ou d'une lampe à pétrole.

Ne pas oublier qu'en démontant les ciseaux et les tondeuses, on favorise leur désinfection et leur nettoyage. Il existe des ciseaux facilement démontables ; quant aux tondeuses, il faut choisir les modèles les moins compliqués.

La désinfection des brosses n'a pas échappé aux législateurs canadiens. La brosse est l'agent le plus terrible de la contagion.

Placer les brosses sur des grillages dans un petit meuble qui ferme hermétiquement et dans lequel on tient constamment une grande soucoupe contenant de la *formaline* (une once pour chaque pied cube du meuble). Les brosses sou-

désinfectées au bout de deux heures d'exposition aux vapeurs de la formaline, mais on peut les y laisser séjourner sans inconvénient tout le temps qu'elles ne sont pas en usage. Elles sont dégraissées à la fin de la journée avec du son, de la terre de pipe, etc.

Le grand moyen de simplifier considérablement la désinfection des brosses, conclut le conseil d'hygiène, est de n'en pas faire usage du tout. M. Prudhomme lui-même ne dirait pas mieux.

Le blaireau à barbe n'est pas nécessaire non plus. Il pourra être remplacé par un tampon d'ouate qui ne servira forcément qu'à un seul client.

De même, la houpe à poudre sera remplacée de la même manière et, mieux, par un pulvérisateur à sec. La boulette d'ouate pourra servir encore à appliquer l'alun calciné dont on use pour étancher le sang des petites coupures et écorchures faites par le rasoir.

La communauté du pot de pommade sera également évitée.

Restent les cuirs à repasser les rasoirs, le linge et les mains du coiffeur. Citons textuellement :

Le seul moyen de désinfecter les cuirs à rasoirs serait de les exposer à la vapeur de formaline. Mais, comme ceci n'est pas pratique, on devra éviter de la contaminer. Pour cela il faudrait ne s'en servir que pour les rasoirs désinfectés, et se garder en conséquence d'interrompre une barbe pour passer sur le cuir le rasoir qu'on a "en main."

On ne se servira pour chaque client que de linge frais (serviettes, couvre-habits, etc.) Si l'on ne peut disposer d'un couvre-habits frais pour chaque client, se contenter d'une serviette ; le client préférera risquer de voir tomber ses propres cheveux sur ses habits que de se voir passer autour du cou un couvre-habits qu'on n'a fait que secouer entre deux tailles de cheveux.

Enfin, avant de passer d'un client à l'autre, le coiffeur doit se laver les mains au savon et à la brosse, on donnera la préférence au savon phéniqué.

Tout cela, comme on voit, est parfaitement et minutieusement réglé.

Le malheur est que la plupart des désinfectants ordonnés sont loin de sentir la rose. Un coiffeur aux mains phéniquées, brossant avec des brosses à l'aldéhyde formique, doit répandre une odeur absolument désagréable qui serait, en France, du goût de bien peu de clients.

On est tout de même forcé de reconnaître qu'il vaut mieux, en ces matières, pécher par excès de propreté que par excès contraire. Et les épidémies de "pelade," survenues parfois dans certains de nos régiments, prouvent bien le danger qu'il y a à laisser les coiffeurs en prendre trop avec l'antisepsie. Sans réclamer, par conséquent, une réglementation aussi sévère, constatons que certains points du code canadien pourraient inspirer utilement les hygiénistes français.

R.Y.P.

Le gouvernement d'Irlande avait donné une grande partie de ses impressions à la maison Quinn Il & Sons, à Fralce. Celle-ci ne payant pas le tarif, on a annulé le contrat et on lui a élevé tous les travaux pour les faire exécuter dans une imprimerie, à Dublin, n'occupant que des sociétaires. Voici la différence : à Fralce, on paie 26½ sh. pour 56 heures ; à Dublin, 35 sh. pour 54 heures.

Que pense de cette conduite notre gouvernement municipal qui fait exécuter ses travaux d'impression dans une imprimerie qui refuse de réduire à 9½ heures la journée de travail de ses ouvriers ?

L'hon M. Robidoux devrait mettre dans son bill de l'Instruction Publique une clause qui rendrait gratuit, laïque et obligatoire l'enlèvement de la neige ainsi que la corvée du bois et du charbon.

Pour les convents, le balayage des salles d'étude, de classe et de récréation.

NE CRAIGNEZ PAS

Si vous avez la gorge sèche, la poitrine brûlante et que vous toussiez, ne vous effrayez pas quelques doses de BAUME RHUMAL remètrout tout en ordre.

Freres des Ecoles Chretiennes

On ne sait pas quelles aventures judiciaires courra l'affaire de Lille. Mais la mort du jeune Foveau risque de faire pour la laïcisation de l'école primaire plus que les paniers d'élégantes ordures jetés sur l'Église par les mains des démocrates.

La fin de cet enfant a dû être une terrible et solennelle minute pour les frères des écoles chrétiennes. Car le corps mutilé emporte dans son tombeau les débris de leur popularité dans le département du Nord, où ils ont soixante-quinze classes ouvertes.

Un assassinat, un viol n'ont jamais grandeur d'événements publics, mais il ne faut pas demander aux manifestations de la foule la stricte justice que n'ont pas les manifestations de salons ; ces grands mouvements de colère ou de haine ont la justice féroce, brutale, involontaire qu'eurent, dans le monde moderne, les invasions des Barbares. Les foules croient faire œuvre de justice partielle et elles ne sont que des instruments dans la grande harmonie judiciaire du monde.

Le rayon tombé sur les écoles congréganistes du haut de l'immortalité de l'Église, et dans lequel elles vivaient heureuses comme l'abeille dans la coupe d'une fleur, ce rayon sert maintenant à éclairer plus durement l'institution qu'il devrait. Que le frère Flavinien soit ou non coupable, cela importe peu car il y a des coupables plus haut placés que le sadique assassin.

Ces coupables ne sont pas assis au banc des criminels : c'est d'abord le Bienheureux de la Salle, que Rome a mis sur les autels et qui manqua, en créant les frères, de la connaissance des passions humaines.

Coupables aussi les supérieurs qui lancent dans le célibat perpétuel des enfants de treize ans. Car c'est à la sortie du berceau que l'on prépare les frères de l'école chrétienne, comme les paysans de la campagne romaine préparent à la mamelle les futurs chantres de la Chapelle Sixtine. Malheureusement, dans les noviciats de frères, la préparation est incomplète. Elle n'est pas physique. Mais que l'on ne crie pas à l'exa-

gération. Voici le prospectus de la maison-mère tel qu'il est distribué dans Paris :

" L'Œuvre du Bienheureux de la Salle a pour but de favoriser les vocations religieuses par la création de bourses dans les petits noviciats des Frères des Ecoles chrétiennes. La bourse pour le petit noviciat est fixée à 400 francs par an. Trois ans de petit noviciat suffisent ordinairement pour préparer au grand noviciat, dont le siège est rue Oudinot, 27, à Paris.

" L'œuvre est dirigée par un conseil dont Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, est président.

" Dans les petits noviciats, on admet de jeunes adolescents, de treize ans et au-dessus, qui désirent embrasser la vie religieuse.

" On traite de gré à gré avec les parents ou les tuteurs pour tout ce qui concerne l'entretien des élèves au petit noviciat."

Les établissements des frères des écoles chrétiennes comprennent des écoles primaires gratuites, des orphelinats, des écoles d'agriculture, des pensionnats et des demi-pensionnats.

Ces adolescents de treize ans qui désirent embrasser la vie religieuse sont d'un admirable exemple. Parler de cette monstrueuse castration morale avec vérité reste difficile, pour ne pas entrer dans la théotie de ceux qui ont enguirlandé d'injures contre les prêtres le cercueil du petit martyr.

Les frères des écoles chrétiennes ne sont, en leur ensemble, ni des saints ni des monstres. Ils ont rendu des services quand l'enseignement de l'État était au-dessous de zéro. Mais aujourd'hui, leurs méthodes sont dépassées, comme demain dépassera hier.

Par contre, leur nombre, leur richesse et leur force n'ont fait que grandir. Voici l'extrait d'une note officielle qui date de quatre ans et qui traite seulement des écoles parisiennes :

**ŒUVRE DIOCESAINE
DES ECOLES CHRETIENNES LIBRES**
à l'archevêché de Paris, rue de Grenelle, 127
(VII^e arrondissement)

Un comité diocésain, placé sous le haut patronage de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, a été formé en 1879, au moment de la laïcisation des écoles communales, dans le but de favoriser la création des écoles libres et de constituer, au

profit des paroisses pauvres, un fonds commun pour l'établissement et l'entretien de leurs écoles.

Il existait à Paris, avant la laïcisation, 136 écoles congréganistes communales qui comptaient 40,000 élèves. En 1893, le nombre des écoles chrétiennes libres est de 201, comptant 78,000 élèves.

Dé 1879 à 1893 les dépenses faites pour la fondation et l'entretien de ces écoles se sont élevées à 28 millions, pour lesquels on a fait appel à la charité privée. Leur entretien annuel coûte 2,800,000 francs.

La plupart des écoles est soutenue par un comité spécial au moyen de quêtes, souscriptions, etc.

De ces écoles, le plus grand nombre est confié aux frères du Bienheureux de la Salle. Ils ont soixante-et-une maisons dans Paris, seulement, et trois cent trente écoles hors de France.

Voici comment est mentionnée au catalogue officiel la maison pour toujours souillée :

Lille, rue de la Monnaie, 39. Externat. Ecole de commerce; le cours complet des études de l'école de commerce est de trois années. Pour être admis il faut être pourvu d'un certificat d'instruction primaire. Le prix de l'externat est de soixante-quinze francs pour l'année scolaire. L'administration accorde des bourses. Procure. Ecole libre. Cours normal, réunion de jeunes gens.

Un noviciat est tout proche dans un faubourg de la ville.

Les noviciats ou pépinières de frères sont au nombre de vingt-deux à Paris et en province. Dans ces manufactures, on essaie de stériliser les imaginations naissantes des enfants, pour leur donner l'hystérie de la chasteté.

On sait quels arguments présentent les vieux desséchés de sacristie en faveur du célibat :

« N'enlevez pas la chasteté de l'Eglise. Vous enlèveriez la plus belle perle de son diadème. C'est la plus noble part de poésie recueillie dans l'héritage du Christ. » Mais si Jésus, qui était Dieu, pratiqua la chasteté, jamais il ne l'imposa à ses disciples ! Cette pâle vertu ébauchée dans l'é-

ther ne descend souvent sur la terre que pour s'y aigrir en vice.

Divine chez la femme, comme une aurore aux teintes pâles, elle est ridicule chez l'homme : Joseph chez Mme Putiphar est au catalogue des grotesques. L'Eglise, qui a mis sur ses autels la fille Madeleine, n'est pas une Vestale que la moindre luxure offense et qui garde contre les virilités des pruderies farouches. En voulant faire la catholicité vierge on risque de ressusciter Sodome. Pour courir cette grande aventure de la chasteté, on ne peut gagner la partie qu'à condition d'être le plus innocent ou le plus repentant des hommes : saint Augustin, retour de tout, ou saint Louis de Gonzague, qui n'alla nulle part.

La chasteté et le célibat ne se comprennent chez le prêtre que parce qu'il dit la messe. Les frères, eux, n'ont pas cet orgueil et cette consolation ; ils n'ont pas la joie sacerdotale de créer Dieu.

Vous prenez un homme et vous lui dites : Chaque fois que tu élèveras dans ta main un morceau de pain ou un calice de vin, en prononçant certaines paroles, Dieu descendra dans ce pain et dans ce vin, non en symbole mais en réalité.

A l'homme qui croit avoir tel pouvoir il est naturel de demander tous les sacrifices. La supériorité de son *moi* doit lui suffire. Le prêtre doit étouffer le mâle. Ainsi la source de la chasteté est dans le sacrement de l'Ordre que les frères ne reçoivent pas. Enfin, les prêtres ont pour eux l'admiration de leurs amis, la haine de leurs ennemis, l'influence, l'argent, les plus hauts emplois, les plus grandes affaires, tandis que les frères ont l'humilité et le dur labeur sous des noms d'emprunt qu'ils portent comme des masques de mort, dans la vie.

Et encore, dira-t-on, il y a des prêtres qui... Je le sais ; il y a de mauvais prêtres qui épousent l'Eglise pour la tromper, comme il y a de mauvais maris, comme il y a de mauvaises femmes, et cela ne prouve rien. Voilà tout ce que l'on peut dire sans toucher aux ordures qui tachent les mains et dégoûtent le cœur.

JEAN DE BONNEFON.

Le livre de M. Demolins

A la demande d'un grand nombre nous publions, et nous continuerons à publier de copieux extraits du livre de M. Demolins. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, dont nous avons déjà donné un chapitre dans les colonnes du REVEIL.

LE RÉGIME SCOLAIRE FRANÇAIS FORME-T-IL DES HOMMES ?

I

Demandez à cent jeunes Français, sortant du collège, à quelles carrières ils se destinent ; les trois quarts vous répondront qu'ils sont candidats aux fonctions du gouvernement.

La plupart ont pour ambition d'entrer dans l'armée, la magistrature, les ministères, l'administration, les finances, les consulats, les ponts et chaussées, les mines, les tabacs, les eaux et forêts, l'université, les bibliothèques et archives, etc., etc.,

Les professions indépendantes ne se recrutent, en général, que parmi les jeunes gens qui n'ont pas réussi à entrer dans une de ces carrières.

Vous pensez bien que l'État ne peut accepter tous ces candidats aux fonctions publiques ; il est bien obligé de faire un choix, de pratiquer parmi eux une sélection.

Or, cette sélection ne peut s'opérer qu'au moyen des examens, des protections, ou de la naissance.

La sélection par la naissance et les protections ne fonctionne qu'exceptionnellement et accessoirement ; c'est l'examen qui est la grande porte d'entrée à ces diverses carrières.

Réussir à l'examen est donc la principale préoccupation du jeune Français, puisque tout son avenir dépend de son premier succès. Aussi les familles prendront-elles les moyens les plus propres à assurer ce succès.

De là, l'influence que les Français attribuent à l'école, car c'est elle qui, exclusivement, peut ouvrir les carrières les plus ambitionnées, c'est par elle que se fait le classement social.

D'autre part, l'école elle-même va se constituer dans les conditions les plus favorables pour réussir aux examens. Il ne saurait en être autrement, car les familles estiment les institutions scolaires suivant le nombre d'élèves qu'elle font admettre chaque année aux divers concours. Un collège qui ne réussit pas, dans ce genre de sport, n'aurait bientôt plus d'élèves. C'est donc pour lui une question de vie ou de mort.

Or le moyen le plus sûr de préparer avec succès aux examens est le "chauffage", puisqu'il faut l'appeler par son nom. Ce procédé, aussi barbare que le terme qui sert à le désigner, s'impose d'une façon tellement impérieuse, qu'il est pratiqué à l'envi par l'Université et par les collèges libres.

Qu'est-ce que le chauffage ?

Le chauffage consiste à donner, dans le moins de temps possible, une connaissance superficielle, mais momentanément suffisante, des matières à l'examen

Cette connaissance doit être donnée "dans le moins de temps possible", pour deux raisons.

D'abord, on est pressé par la limite d'âge imposée pour l'entrée de la plupart des carrières. Cette limite est assignée pour restreindre le nombre croissant des candidats et pour rendre les épreuves plus difficiles.

A défaut de la limite d'âge, les candidats ont encore intérêt à passer de bonne heure leurs examens, afin de pouvoir s'élever plus haut dans la carrière avant l'âge fixé pour la retraite.

Dans ces conditions, les études sont nécessairement "superficielles". Elles le seraient, d'ailleurs, par le fait de l'extension démesurée des programmes. Plus le nombre des candidats grandit, plus on développe les programmes pour augmenter la difficulté. On arrive ainsi à établir des programmes encyclopédiques qu'aucune intelligence humaine ne pourrait approfondir. On ne peut donc que les effleurer.

Certainement, les professeurs qui font passer les examens seraient eux-mêmes bien en peine de répondre à beaucoup de questions du programme. S'ils étaient mis en concurrence avec les candidats qu'ils examinent, ils courraient grand risque d'être "refusés".

On doit maintenant s'expliquer pourquoi le chauffage ne donne qu'une connaissance " momentanée " des matières de l'examen. Si ce système d'enseignement avait pour but d'inculquer des connaissances réelles et approfondies et de développer, par l'exercice, les facultés supérieures de l'esprit, le résultat en serait durable. Mais comme il consiste principalement en efforts de mémoire, son effet est tout de surface et ne pénètre pas l'intelligence : il passe comme la fraîcheur des souvenirs. D'ailleurs, il n'y a à cela aucun inconvénient, puisque le seul but de tout ce surmenage est de réussir à l'examen. Il suffit donc d'être, à un moment donné, en état de surmonter cette épreuve. Ce résultat obtenu, le reste n'est qu'accessoire, puisque la carrière est assurée.

Voilà comment les examens ont donné naissance au système du " chauffage ". — Ils ont développé, en outre, un régime scolaire spécial : le grand internat.

Dans un pays où les examens ouvrent seuls les carrières les plus ambitionnées, les parents sont portés à compter entièrement sur le collège pour l'éducation de leurs enfants. Le chauffage exige, en effet, des méthodes particulières d'entraînement, des procédés artificiels de gavage que les familles ignorent. Elles ne peuvent ni les pratiquer, ni même en surveiller l'application. D'ailleurs, il s'agit de ne pas perdre de temps, de ne pas se laisser distraire par d'autres préoccupations.

II

Il faut reconnaître que ce régime scolaire est parfaitement approprié au but que l'on poursuit, c'est-à-dire à former des fonctionnaires civils et militaires.

Le parfait fonctionnaire doit abliquer sa volonté ; il doit être dressé à l'obéissance ; il doit exécuter, sans les discuter, les ordres de ses supérieurs. Il est essentiellement un instrument entre les mains d'un autre homme.

Voyez comme le grand internat est propre à donner cette formation. D'abord il semble avoir été organisé sur le modèle d'une caserne : on se

lève au son du tambour, ou de la cloche ; on marche en rang pour se rendre d'un exercice à un autre ; les promenades mêmes ressemblent au défilé d'un régiment. Les récréations se prennent le plus souvent dans une cour intérieure, entourée de bâtiments élevés ; les jeunes gens s'y promènent par groupes plus qu'ils ne jouent. D'ailleurs ces récréations sont courtes : en général une demi-heure dans la matinée, une heure après le repas de midi et une demi-heure à 4 heures, au moment du goûter. Les sorties sont rares : en moyenne un jour par mois. Les parents ne peuvent voir leurs enfants que deux fois par semaine, pendant une heure au plus, dans un parloir banal, encombré, où les voisins peuvent entendre et suivre la conversation.

Manifestement, ce régime comprime chez le jeune homme l'habitude de l'action libre et spontanée, l'originalité.

Il tend à effacer les différences qui pourraient provenir de l'influence de la famille. Il fonde toutes ces intelligences dans un moule uniforme, il en fait bien réellement des instruments, prêts à obéir à l'impulsion qui leur sera transmise.

L'obéissance sera d'autant plus passive que le régime des examens n'a pas développé l'habitude de la réflexion, du jugement. On a absorbé à la hâte et tant bien que mal une masse énorme de matières : la mémoire seule a fonctionné. De même qu'on accepte, sans le discuter, l'enseignement tout fait des programmes, de même on acceptera sans hésiter les ordres transmis par la hiérarchie bureaucratique. D'ailleurs, est-ce que cet enseignement et ces ordres ne viennent pas de la même source, l'État ? Élève, l'État vous a inculqué ses doctrines ; fonctionnaire, il vous transmet ses instructions : il n'y a donc rien de changé.

C'est Napoléon Ier qui a eu le premier l'intuition du rôle que pouvait jouer le collège pour former des fonctionnaires. Au dix-septième et au dix-huitième siècles, les grands internats étaient encore une exception ; ils ne se développerent que sous le premier Empire. En reconstituant l'Université, Napoléon Ier généralisa le type. En effet, un État centralisé comme le

sien ne pouvait marcher qu'au moyen d'un très grand nombre de fonctionnaires. L'État avait donc intérêt à former lui-même les jeunes gens qu'il devait plus tard employer à son service. Il était naturellement porté à leur inculquer de bonne heure, à l'âge où les idées ne sont pas encore formées, les doctrines et les habitudes qui font le bon fonctionnaire, c'est-à-dire l'absence d'initiative, l'habitude de l'obéissance passive, l'uniformité des sentiments et des idées, en un mot tout ce qui enlève à l'homme sa personnalité.

Les gouvernements qui se sont succédé en France depuis le premier Empire, malgré leur étiquette différente, se sont installés dans la construction napoléonienne, qui constitue encore aujourd'hui notre édifice politique. Loin de diminuer, la centralisation et le nombre des fonctionnaires n'ont fait qu'augmenter depuis le commencement de ce siècle. Aussi le système du chauffage et du grand internat s'est-il graduellement développé.

III

Voilà donc le régime auquel se soumettent la plupart des Français, dans l'espoir de réussir aux examens qui donnent accès aux carrières de l'État. Mais si tous ont cet espoir, il s'en faut de beaucoup que tous puissent être admis. Ceux qui échouent doivent chercher des situations ailleurs.

Dès lors, une grave question se pose : il s'agit de savoir si ce régime scolaire, qui est éminemment propre à former des fonctionnaires, est également apte à préparer des hommes capables de se créer des situations indépendantes, c'est-à-dire de se tirer d'affaire par eux-mêmes.

Pour se créer des situations indépendantes, il faut d'abord de l'initiative, de la volonté, l'habitude de compter sur soi.

Or le régime que nous venons de décrire non seulement ne développe pas ces aptitudes, mais les comprime, les étouffe. De plus, il a lentement habitué l'esprit à la perspective de positions toutes faites, n'exigeant, pour avancer, que la patience et non l'effort soutenu. En effet,

dans les administrations et dans l'armée, on avance surtout par l'ancienneté et les protections. Le tout est d'y entrer; mais une fois qu'on est dans la place, on n'a plus qu'à se laisser porter par le mouvement régulier et automatique qui vous pousse irrésistiblement de grade en grade. Évidemment, une pareille perspective ne crée pas des âmes de héros et des cœurs de conquérants.

Pour entreprendre des carrières indépendantes, il faut, en outre, être jeune. Ce n'est qu'à cette condition qu'on affronte sans sourciller les difficultés qui se dressent à l'entrée de toutes les entreprises et qu'on les surmonte. Il faut d'ailleurs être jeune pour apprendre un métier quelconque.

Or l'aspirant fonctionnaire est tenu en suspens au moins jusqu'à vingt ans, très souvent jusqu'à vingt-cinq, parfois jusqu'à trente et au delà. Lorsqu'il a perdu définitivement tout espoir de réussir, un grand nombre de carrières se trouvent fermées pour lui, il n'a plus le temps de les entreprendre, parce que les débuts en sont longs, difficiles et peu rétribués. D'ailleurs, on est d'autant plus exigeant qu'on est plus âgé, et on trouve d'autant moins une situation qu'on est plus exigeant. Le temps se passe ainsi, les années se succèdent et les difficultés augmentent.

Mais il ne suffit pas d'être jeune, il faut encore avoir des aptitudes, des goûts, des connaissances techniques. On ne s'établit pas du jour au lendemain agriculteur, industriel, ou commerçant. Toutes ces carrières exigent un apprentissage, qui s'acquiert surtout par la pratique et par les traditions de famille.

Or le régime scolaire, que nous venons de décrire, ne prépare pas à ces diverses situations. Bien au contraire, il en inspire le dégoût, il inculque la croyance à la supériorité des fonctions publiques. Combien de pères de famille, dont la situation repose sur l'agriculture, l'industrie, ou le commerce, sont tout étonnés d'entendre leurs fils, à la sortie du collège, déclarer qu'ils renoncent à continuer la profession paternelle ! Le collège leur a inspiré le dégoût.

Cette influence du collège croît avec une telle

densité que l'on déplore aujourd'hui l'éloignement de la jeunesse française pour les professions usuelles, qui sont cependant les plus utiles et les plus honorables.

Aussi les jeunes gens qui, ayant échoué dans les examens, sont obligés de se rejeter sur ces professions, ne le font que contraints et forcés, sans disposition ni préparation suffisante, en un mot, dans les plus mauvaises conditions de succès.

Il y a cependant, en dehors du fonctionnaire, deux professions auxquelles notre régime scolaire prédispose particulièrement : les administrations libres et les professions libérales.

Le fait s'explique facilement pour les administrations libres, à cause de leur analogie avec les administrations publiques. Elles exigent les mêmes aptitudes, ne demandent ni plus d'initiative, ni plus de volonté, ni plus d'effort de travail ; en retour, elles assurent une égale sécurité. On y avance lentement, mais sûrement, par la force des choses.

Aussi les jeunes Français qui ont échoué aux examens se tournent-ils de préférence vers ces administrations. On sait que ces dernières sont assiégées par une foule de candidats auxquels il est impossible de donner des places.

L'entraînement vers les professions libérales est également une conséquence directe de notre régime scolaire. Un des traits distinctifs de ce régime est d'être encyclopédique, par suite du développement croissant des matières de l'examen. Le jeune Français sort donc du collège avec la conviction qu'il sait tout, puisqu'il a tout parcouru et qu'il peut écrire et parler sur tout. Et le voilà homme de lettres à un titre quelconque. D'ailleurs il est en quelque sorte acculé à cette profession, puisque le collège l'a mal préparé, ou l'a rendu impropre à toute autre carrière indépendante.

Mais, si notre régime scolaire multiplie ainsi démesurément le nombre de gens adonnés aux professions libérales, on constate qu'il leur imprime une formation intellectuelle particulière.

Le trait caractéristique est la difficulté et souvent l'impuissance absolue à étudier à fond une question. Le Français brille surtout dans les

travaux d'imagination, dans les généralisations rapides et, par conséquent, hasardées. Rien n'est instructif à ce point de vue comme la lecture du *Journal de la librairie*, qui donne le tableau hebdomadaire de la production littéraire en France. Les œuvres de longue haleine y sont de plus en plus rares, et lorsqu'elles se rencontrent, ce sont généralement de grandes compilations ayant un caractère plus ou moins encyclopédique, ce ne sont pas des œuvres personnelles exigeant de longues réflexions ; ce sont plutôt de vastes manuels, destinés à présenter un ensemble de faits sous la forme la plus aisément assimilable. Il n'y a plus en France pour les longs travaux personnels, sauf de très rares exceptions, ni auteurs, ni lecteurs. Aussi un éditeur recule-t-il d'effroi, à la seule proposition d'éditer un ouvrage en plusieurs volumes.

Cette impuissance à entreprendre des études approfondies n'est pas "un phénomène de race." On peut s'en convaincre, en comparant la production des deux derniers siècles et du commencement de celui-ci à la production de ces quarante dernières années.

Ce fait tient en grande partie au chauffage scolaire nécessité par les examens. Lorsque l'esprit a été dressé uniquement à parcourir la surface des choses à n'étudier que dans des manuels, à comprendre vite plutôt qu'à juger, à s'assimiler, sous une forme indigeste mais rapide, le plus grand nombre possible de connaissances, tout travail méthodique et approfondi devient impossible. On est incapable de l'entreprendre.

Et, naturellement, cette impuissance est d'autant plus grande qu'on a été soumis plus longtemps et d'une façon plus intense au régime du chauffage et des examens. Ce phénomène est poussé au plus haut degré chez les élèves de nos grandes écoles. Ils sont supérieurs par la mémoire, la rapidité de conception, l'aptitude à saisir une explication, pour ainsi dire au vol ; ce sont là d'ailleurs les seules qualités que l'on ait entrepris de développer en eux et c'est à elles qu'ils doivent leurs succès dans les examens, mais ils sont décidément inférieurs, dès qu'il s'agit de mettre en œuvre ces qualités plus brillantes que solides.

Notre régime scolaire actuel forme donc essentiellement des fonctionnaires ; il est peu susceptible de donner un autre produit. Il est surtout mal approprié à former l'homme.

EDMOND DEMOLINS.

UN DUEL ACHARNE

Perpétuel, se poursuit chaque jour entre le BAUME RHUMAL et l'innombrable légion des maladies de la gorge et des poumons. 47

LA MECHE BLANCHE

Nous devons, le soir même, entre amis, pendre la crémaillère dans mon nouvel atelier ; à l'angle de la Chaussée-d'Antin et du boulevard, je rencontre Decaisne, mon vieux Decaisne, qui m'aborde d'un air contrit.

— Justement, me dit-il, j'allais t'envoyer une dépêche.

Une dépêche... Quoi donc de si pressé?..

— Mais je ne le laissai pas achever ; j'avais deviné.

-- Tu ne viens pas à ma fête?..

— Impossible... Moi, j'aurais été des vôtres avec joie ; j'avais même disposé mon temps dans ce but... C'est ma femme qui...

— Delphine serait-elle malade ?

— Elle se porte comme un charme, au contraire ; elle engraisse dans des proportions inquiétantes !

— Alors ?

— Mon ami, je n'y comprends rien...

— Mais enfin ?

— J'ai prié, supplié ; j'ai dit combien on s'amuserait ; j'ai nommé les personnes qui seraient présentes ; je lui ai expliqué qu'on s'étonnerait de son absence, qu'on la réclamerait, qu'on croirait à quelque bouderie de sa part...

— Qu'a-t-elle répondu ?

— Je te le donne en mille.

— Comment veux-tu ?

C'est tellement fantastique !... Elle a répondu que tout était fini désormais pour elle, qu'elle était une vieille femme et qu'elle se retirait du monde

Je partis d'un si fol éclat de rire que les passants riaient de me voir rire.

Une vieille femme, Delphine ! Elle a vingt-huit ans ! C'est l'être le plus vivant, le plus gai, le plus jeune que je connaisse. Elle aime la vie, elle adore les fêtes. On se la dispute, dans nos milieux d'artistes, pour sa bonne humeur et son esprit, et aussi pour sa beauté, qui est le triomphe de nos réunions amicales.

Et elle veut se cloîtrer ?

Fantaisie inconcevable ou aberration !

— Tu es sûr qu'elle n'est pas malade ?

— Elle porte les marques de la santé.

— Il y a quelque chose que tu ignores.

— Oui, il y a quelque chose que je ne sais pas...

Il me prit le bras, et nous continuâmes de compagnie.

— Mon cher, Delphine change à vue d'œil, commença-t-il. Je m'en aperçus pour la première fois la semaine dernière, un jour que nous avions des billets pour le Vandeville. Nous étions en route, à mi-chemin déjà, lorsqu'elle s'arrêta soudain : " Non, je ne paraîtrai pas à ce théâtre, non, non, jamais ; rentrons ! " prononçant-elle d'une voix sombre, en crispant ses ongles sur la manche de son habit. Je la questionnai inutilement. Nous rentrâmes et elle s'auferma.

— Tiens ! tiens !

— Elle ne sort plus. Elle reste des heures, un livre à la main, sans lire, les yeux vagues. Elle se cache aux visiteurs. Elle a donné ses robes et ses chapeaux à la bonne, en disant : " Prends, Marie, et fais toi belle à ton tour, puisque tu es jeune et que tu n'a pas de mèche..."

— De mèche... Qu'est cela?... Je ne comprends pas...

— Moi non plus... Non seulement elle ne quitte plus le logis, mais elle ne se plaît que dans l'ombre, les persiennes closes.

— Les persiennes closes ?

— La clarté du jour l'offusque, elle trouve le soleil indiscret.

— Bizarre !

— Il y a mieux... Tu n'ignores pas que j'ai toujours fait bon marché de mon autorité de mari et que je me pliais bénévolement aux caprices de Delphine ; elle était belle, cela me suffisait ; son froncement de sourcils me la rendait

plus superbe encore, et s'il m'arrivait de contraindre ses volontés, c'était à seule fin d'admirer une fois de plus ses jolies dents, entre ses lèvres que la colère entr'ouvrait. Je me courbais devant elle avec plaisir... Aujourd'hui, les rôles sont renversés, de son côté du moins... A chaque instant, quand je travaille, elle pose sa tête sur mon épaule et m'apporte mes pantoufles, me dorlote comme un enfant... Ne s'est-elle pas levée, l'autre nuit, pour me préparer un lait de poule parce que je m'étais plaint de tiraillements d'estomac?... Et elle me répète sans cesse d'un accent lamentable : " Ah ! j'ai été parfois méchante acariâtre, cruelle ; mais tu seras grand et généreux, tu me pardonneras ; jure, Francis, que tu m'aimeras quand même !... "

— Que signifie ce " Quand même " ?

— Enigme, mon cher, énigme !

— Tu l'as interrogée ?

— Elle prétend que je serai instruit assez tôt.

Bien qu'il fût navré d'une telle situation, Delphine put s'empêcher de sourire en me contant le dernier trait de sa femme.

— Figure-toi... Peut-il germer des idées pareilles !... Ce matin, nous causions gentiment ; elle était moins triste qu'à l'ordinaire, bien qu'elle eût tiré les persiennes ; — c'est une manie ; je contemplais sa taille, aussi souple que lorsqu'elle avait vingt ans ; je caressais ses cheveux, ses splendides cheveux d'ébène dont elle pourrait s'envelopper comme d'un manteau ; elle repoussait doucement ma main... Tout à coup... Non, elle est folle...

— Va donc !

— Va donc !

— Tout à coup, à brûle-pourpoint, en pleine poitrine, elle me décoche cette phrase imprévue : " Tu ne sais pas, Francis ?... Eh bien ! j'ai résolu de les faire teindre, mes cheveux !... "

Delphine est folle, en effet.

— Je la regardai. Elle était sérieuse. Je m'emportai pour l'unique fois de ma vie : " Te faire teindre les cheveux ? Je te le défends absolument !... Absolument, entends-tu ?... " Je devais avoir le regard terrible, car elle demeura un moment sans respirer ; puis, comme un en-

fant qu'on a grondé et qui a le cœur gros, elle murmura : " Comme tu voudras, Francis ; je suis ton humble servante ! "

Decaisne et moi, sur le trottoir du boulevard, nous réfléchissions.

— Il faut, conseillai-je, consulter un médecin.

— J'y songe.

Puis, après une chaude poignée de main, je m'éloignai.

Les Decaisne sont d'excellentes gens, des cœurs d'or ; j'ai été l'un des témoins de leur mariage ; un malheur qui serait tombé sur eux m'aurait atteint moi-même.

Il n'en sera rien, et j'ai lieu de compter sur la présence de Mme Decaisne, si j'ai jamais une autre crémaillère à pendre.

Le lendemain, à la première heure, Francis pénétrait comme une trombe dans mon atelier.

— Je sais tout !

— Tu es joyeux.

— Il y a de quoi.

— Assieds toi, et parle vite.

— Oui, mais à la condition expresse — il s'agit d'un secret de femme — que tu ne révéleras pas même à ta main droite ce que je vais te confier.

— Puisque tu m'en pries.

— Ta parole d'honneur la plus sacrée ?

— Ma parole d'honneur la plus...

Decaisne avait couru, il avait chaud. Il s'épongea d'abord le front, qui ruisseauait. Ensuite, il narra :

— Hier soir, selon ton avis, j'allai inviter le docteur Fargot, qui est de nos relations, à passer à la maison, sans avoir l'air de rien... J'avais laissé Delphine très nerveuse, bien que je lui eusse promis, sur sa demande, de l'emmener à la campagne, au fond des bois... En revenant, je la cherchai au salon, dans la salle à manger, dans mon cabinet. Éclipse totale ! Je la découvris enfin dans sa chambre, où, instinctivement, par la porte entrebâillée, je me glissai à pas de loup. Que faisait-elle donc là ? Immobile comme une statue devant la glace de sa toilette, sa rutilante chevelure déployée autour d'elle, elle ressem-

blait à un saule-pleureur... Elle jetait des mots inintelligibles, entrecoupés de soupirs.... Je m'approche, j'écoute : "Une vieille femme ! je suis une vieille femme !... Je me croyais jeune encore pourtant... et déjà me voici condamnée à rester à la maison !... Les bonnes amies n'auraient plus pour moi que des moqueries, et Francis courrait à d'autres amours !... Oh ! cachons-nous, fuyons au fond des bois !..." Ce disant, elle tenait au bout des doigts et considérait d'un air pitoyable une mèche de ses cheveux — une mèche blanche comme la neige !...

Je m'écriai violemment :

— Et c'est pour cela qu'elle a refusé d'assister à ma petite réjouissance ?

— Pauvre Delphine !... Elle m'a attendri... J'étais prêt à la saisir dans mes bras et à lui assurer que, malgré sa mèche, elle serait longtemps encore une des plus jolies femmes de Paris.

— C'est la pure vérité, et tu es un heureux mortel !

— J'ai préféré me retirer sans bruit.

— Il vaut mieux qu'elle ne se doute pas, en effet ; un jour ou l'autre, elle se confessera de bonne grâce-

— Si, pourtant, elle continuait à se chagriner ?...

— Elle en prendra son parti.

— Sentir les atteintes de l'âge mûr à vingt-huit ans, c'est raide !

— Vois-tu, mon cher, il n'y a que la première mèche qui coûte ; la seconde chatouille encore l'amour-propre désagréablement ; à la troisième, on hausse les épaules et l'on se fait des mines dans son miroir....

Decaisne n'était pas convaincu.

— En tout cas, mon ami, silence, n'est-ce pas ?

— Convenu.

— Chut !

— Chut !

ARBRY VEZAN.

Quoi de plus agaçant qu'une teux opiniâtre ? On s'épuise, on se fatigue et on fatigue les personnes qui vivent à nos côtés. Il est cependant si simple de prendre quelques doses de BAUME RHUMAL pour mettre fin à cette torture. 46

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire couvrir la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boite 2184, Montréal.

Les personnes qui ont besoin de travaux de lithographie, de typographie ou de gravure sur cuivre peuvent obtenir des soumissions en s'adressant au même endroit.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux Rouge* feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

* * *

Le RÉVEIL est publié et imprimé par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

* * *

Faites abonnés vos amis au REVEIL.